

## **PROCES - VERBAL 3/2008**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MARDI 24 JUN 2008 à 18H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
• Présences	2
• Communications du Bureau	3
• Communications de la Municipalité	4
• Ordre du jour :	
- Préavis 08/2008 AVENIR DU MUSEE DE PULLY	6 - 11
- ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUN 2009	11 - 13
- Préavis 09/2008 COMPTES 2007 – COMMENTAIRES ET ANALYSES 2007	12 - 18
- ELECTION DU (DE LA) 1 <sup>ER</sup> (1 <sup>ère</sup> ) VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUN 2009	19
- ELECTION DU (DE LA) 2 <sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUN 2009	19 et 21
- Préavis 10/2008 RAPPORT DE GESTION 2007	20 - 25
- ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUN 2009	25
- ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS (TES) POUR LA PERIODE DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUN 2009	26
- REPONSE A L'INTERPELLATION DU 21 MAI 2008 DE L'UNION PULLIERANE SUR LES CONTENTIEUX CONTRE LA COMMUNE CONCERNANT LE DICASTERE DE L'URBANISME	27 - 28

- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS
  - Madame Annie MUMENTHALER :
    - Interpellation de l'Union Pulliérane sur le patrimoine culturel de Pully
  - Madame Irène GARDIOL : 29 - 30
    - Assainissement communal
  - Discours du Président 30 - 31
  - Discours de Monsieur le Syndic 31 - 32

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 70 présents, rejoints par 12 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 15 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Valérie ANNEN ; Michèle VIBERT ; MM. François RANDIN ; Michel AGUET ; Jean-Marc DUVOISIN ; Richard GOLAY ; Léopold CORDEY ; Alain GAILLARD ; Alain DELALOYE ; Philippe WEBER ; Serge RINSOZ ; Philippe DIESBACH.

Le Conseiller suivant s'est annoncé avec un petit peu de retard. Il s'agit de M. Sébastien FAGUE.

Le Président a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : M. Nicolas CONRAD, ancien député.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :  
M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse Madame Nina BRISSOT-CARREL du Régional et Monsieur DETRAZ de 24 HEURES.

Le Président constate un public très nombreux, et remercie les personnes pour leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président informe le Conseil que la secrétaire Madame Jacqueline Vallotton n'a pas pu terminer le procès-verbal dans les temps, par conséquent il sera approuvé lors de notre prochain Conseil. C'est-à-dire le 8 octobre prochain.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le dernier Bureau pour la passation des pouvoirs est prévu pour le jeudi 3 juillet 2008.

Chaque membre va recevoir de la part de la secrétaire du Conseil la liste des prochaines séances du Conseil communal. Les prochaines séances du Conseil communal auront lieu les :

- 8 octobre 2008
- 5 novembre 2008

- 3 décembre 2008
- 11 mars 2009
- 22 avril 2009
- 27 mai 2009
- 24 juin 2009

Vous êtes chargé de remettre à la secrétaire votre numéro IBAN, car autrement vous ne recevrez aucun petit sou de la part de la commune pour votre participation aux séances du Conseil ou commissions.

### **1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Le Conseil communal a été représenté par le Président :

- 23 mai 2008 La course à travers Pully avec sa réception habituelle ;
- 24 mai 2008 Aux 83<sup>èmes</sup> régionales des musiques de Lavaux ;
- 25 mai 2008 A la 50<sup>ème</sup> kermesse de la Paroisse catholique de Saint-Maurice ;
- 26 mai 2008 Séance d'information sur les comptes de la Ville de Pully ;
- 30 mai 2008 Fête du sauvetage, avec la participation d'un bateau représentant votre Conseil, constitué de huit rameurs de sexes différents et notre bateau est arrivé troisième de sa catégorie sur sept ;
- 2 juin 2008 Soirée du festival du Pully-Lavaux ;
- 5 juin 2008 Organisée par notre Syndic, une journée d'amitié Pully-Québec avec une participation de l'ambassadeur du Canada, journée très sympathique et agréable ;
- 19 juin 2008 Invitation à la sortie de l'amicale des anciens présidents, même comme Président encore en fonction.

### **1.1.2. VOTATIONS FEDERALES**

En application de l'arrêté de convocation des assemblées de commune du 2 avril 2008 du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, les électrices et électeurs de Pully étaient appelés à se prononcer le 1<sup>er</sup> juin 2008 sur 3 objets fédéraux.

Electrices et électeurs inscrits : 10'126 - cartes de vote reçues : 5'919 soit 58,46 %

1. Initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques »  
Refusée par 4'926 « non » soit 83,83 %, il y a eu 950 « oui » (participation 5'906)
2. Initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale »  
Refusée par 5'138 « non » soit 88,01 %, il y a eu 700 « oui » (participation 5'987)
3. Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie »  
Refusé par 5'412 « non » soit 92.50 %, il y a eu 439 « oui » (participation 5'898)

### **1.1.3. INTERPELLATIONS**

Le Président a reçu une interpellation du groupe de l'Union Pulliérane concernant le patrimoine culturel de Pully que nous développerons au point 9 de notre ordre du jour « Propositions individuelles et divers ».

## 2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### **Monsieur le Syndic :**

Vous avez trouvé sur vos tables une liste de communications, d'abord le résumé des objets traités en Municipalité. Puis la nomination de Monsieur Philippe DAUCOURS, au poste de chef de l'Urbanisme et de l'Environnement. En complément au communiqué de presse que vous avez reçu soit par poste, soit par mail concernant le problème rencontré dans l'annexe Ouest, un communiqué qui est un peu plus fouillé et qui vous donne un certain nombre d'informations supplémentaires. Réponse à l'interpellation de l'Union Pulliérane sur le contentieux contre la commune concernant le dicastère de l'urbanisme et une autre nomination celle de Monsieur Pierre-Alain BERTI au poste d'adjoint au secrétariat de la Ville de Pully. Je cède la parole à mon collègue Monsieur Martial LAMBERT pour trois communications orales.

### **Monsieur Martial LAMBERT :**

C'est effectivement trois réponses à des questions qui ont été posées à la séance du dernier Conseil. La première réponse concerne l'interdiction de fumée dans la buvette de la salle Omnisport du collège Arnold Reymond, où la réponse est la suivante : La direction des domaines, gérances et sports n'a pas attendu la question de Madame la Conseillère Valérie ANNEN pour entamer une réflexion sur une interdiction éventuelle de fumer dans le lieu public, plus particulièrement dans les installations sportives communales. Devant cet objet relativement émotionnel la commission consultative extraparlamentaire des sports, composée essentiellement de membres de comités des sociétés sportives pulliéranes, a été sollicitée afin qu'elle donne son avis sur un problème touchant un élément important dans la vie des sociétés que sont les buvettes des clubs. En effet ces lieux représentent un point de contact humain non négligeable pour l'activité des clubs, sans compter l'apport financier qu'il génère. Sans ces apports financiers, il est certain que bon nombre de clubs auraient de la peine à survivre. C'est dans cet esprit que la commission a suggéré que tant que l'interdiction de fumer ne devient pas obligatoire sur l'ensemble de la Suisse, la tolérance est privilégiée par rapport aux différents utilisateurs, ceci afin d'éviter que de substantielles recettes n'échappent aux clubs concernés. Il est bien entendu que la direction des domaines suivra attentivement l'évolution de la situation lorsque l'interdiction de fumer deviendra obligatoire.

La deuxième réponse concerne une question de Monsieur le Conseiller Philippe WEBER sur les panneaux 30 km/h pas visibles au bas du chemin du Château-Sec. Ce problème avait été identifié au moment de la pose de ce panneau. Après le temps nécessaire à la fabrication du totem et de son support, une signalisation spécifique, bien visible, a été mise en place le 2 juin 2008.

La réponse à la troisième question concerne Monsieur le Conseiller Pierre-William LOUP. Ça concerne les mesures pour améliorer l'image du secteur Nord de Pully-plage (troncs d'arbres). Alors, les balises ont été retirées par un inconnu, non identifié. Nous n'avons pas fait de relever l'ADN. Nous avons pu les récupérer le 17 juin. On ne sait pas qui c'est. Une réorganisation de la distribution des troncs déjà en place sur l'îlot central, nous a permis d'en prélever et les placer sur l'îlot en face de l'entrée de la piscine. En conséquence aucune balise sur ledit îlot, toutefois, j'attire l'attention, au gré de l'affluence, des balises seront placées aux endroits stratégiques.

## 3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente

séance dans les délais requis par le 2<sup>ème</sup> alinéa, article 52 de notre règlement du Conseil communal. Toutefois suite à notre séance du 21 mai 2008, il se doit de soumettre au Conseil une modification de l'ordre du jour qui nous est imposée par l'article 68, alinéa 3 de notre règlement du Conseil communal. En effet, Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER avait développé une interpellation de l'Union Pulliérane à laquelle la Municipalité doit apporter une réponse, puisque à l'article 68 que je cite : *La Municipalité répond immédiatement ou au plus tard dans la séance suivante*. Le Président propose par conséquent de modifier notre ordre du jour de la manière suivante : en y ajoutant un point 9 nouveau où nous traiterons de la suite de l'interpellation de l'Union Pulliérane sur les contentieux contre la commune concernant le dicastère de l'urbanisme. Le point 9 « Propositions individuelles et divers » devenant notre nouveau point 10.

Aucune autre modification n'est demandée. Le Président fait voter ce nouvel ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition, il est accepté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

**1. Préavis 08/2008 AVENIR DU MUSEE DE PULLY**

Présidente : Mme Valérie BORY BEAUD

Membres : Mmes Denise ARBENZ-JAYET, Annie MUMENTHALER, Suzanne TRACHSEL, Michèle VIBERT, MM. Claude DOMENJOZ, Alain GAILLARD, Christian POLIN, Bernard THILO

**2. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

**3. Préavis 09/2008 COMPTES 2007 - COMMENTAIRES ET ANALYSES 2007**

Commission des finances

**4. ELECTION DU (DE LA) 1<sup>er</sup> (1<sup>ère</sup>) VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

**5. ELECTION DU (DE LA) 2<sup>ème</sup> (VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

**6. Préavis 10/2008 RAPPORT DE GESTION 2007**

Commission de gestion

**7. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

**8. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS(ES) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

**9. REPONSE A L'INTERPELLATION DE L'UNION PULLIERANE SUR LES CONTENTIEUX CONTRE LA COMMUNE CONCERNANT LE**

## DICASTERE DE L'URBANISME

### 10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

#### 3.1. Préavis 08/2008 AVENIR DU MUSEE DE PULLY

Le Président invite Madame Valérie BORY BEAUD, présidente de la commission ad hoc à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président constate que la commission ad hoc propose un amendement qui a été accepté par la Municipalité. Il ne s'agit donc plus d'amendement et nous allons donc discuter du texte du préavis amendé par la commission.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Monsieur Jean-Marc PASCHE** demande la parole :

Comme la Municipalité et la commission ad hoc, l'Union Pulliérane est à priori plus tôt favorable au maintien d'un Musée à Pully. Comme la Municipalité et comme la commission elle n'est pas non plus satisfaite, et qui pourrait l'être, de la constante baisse du nombre de visiteurs. L'Union Pulliérane a cherché dans la variante originellement proposée par la Municipalité, dans sa version amendée et même dans d'autres variantes, qui pourraient éventuellement nous être soumises ce soir, une solution qui la convaincrerait. Que cette solution permettrait de multiplier le nombre des visiteurs par 10, par 20 ou par plus encore. En vain, aucune de ces propositions ne nous semble réellement convaincante quant à un impact spectaculaire et absolument indispensable sur la fréquentation future du Musée. Faute d'une telle solution, l'Union Pulliérane se propose et vous recommande de ne pas entrer en matière ce soir sur ce préavis. Le débat pourrait être parfaitement repris plus tard, au moment où la Municipalité estimerait être en mesure de présenter au Conseil, non seulement une philosophie ou un stratégie, mais encore et surtout des objectifs concrets en terme de fréquentation soutenue par des financements appropriés, éventuellement même plus élevés qu'aujourd'hui. A notre humble avis toutes les propositions présentées pour l'instant sont loin de répondre à ces questions.

**Madame Irène GARDIOL** demande la parole :

Le groupe Les Verts entrera en matière et votera les conclusions amendées. Mais à ce stade de la discussion permettez-nous de manifester notre déception face à ce repli du Musée. Peut-on vraiment faire plus avec moins. Notre Musée a besoin de dynamisme, d'imagination pour qu'il puisse trouver la place qu'il mérite dans le cadre des Musées de la région lausannoise, face au public tant scolaire qu'adulte. Nous souhaitons qu'il ait les moyens de remplir les services qu'il doit rendre par la mise en valeur de ses richesses, sur le plan des beaux-arts, de l'histoire, de l'archéologie, de la littérature, etc. Le nom de Musée de Pully nous paraît limitatif, manquer d'ambition, voire faire une injustice face aux artistes dont l'œuvre a une portée universelle, nationale ou régionale mais certainement pas uniquement locale. Nous souhaitons rendre justice au passé riche et varié de notre commune et aux artistes qui y ont habité, y ont eu des attaches ou y vivent encore, leur rayonnement retombe sur Pully. Sachons les mettre en valeur.

**Madame Edith CARREY** demande la parole :

Je trouverais infiniment regrettable qu'on n'entre pas en matière. Cela fait déjà plus de 6 mois que le Musée de Pully est sans pilote. Madame Claire-Lise Boiche a essayé d'occuper les salles avec deux expositions, dont elle a été commissaire, mais enfin

l'actuelle sur Mafli va se terminer à l'automne. Je pense qu'il faut d'ores et déjà penser à la nomination d'un nouveau conservateur ou d'une nouvelle conservatrice, car il faudra laisser le temps à celui-ci de prendre connaissance de l'histoire du Musée, de ses collections, d'autres organismes culturelles avec lesquels il pourra collaborer. Je pense aux archives, à la bibliothèque Municipale, au théâtre de l'Octogone entre autres. Et surtout, il faut du temps pour mettre sur pied le programme de l'année 2009, cela ne s'improvise pas en un tournemain, si on ne veut pas faire de bricolages, d'improvisations, qui ne pourraient que nuire davantage à l'image actuelle de notre Musée. D'autre part je reviens sur la proposition qui a été faite de continuer, par fidélité à la volonté des donateurs d'appeler le Musée « Le Musée du Vieux Pully » c'est tout à fait dépassé. Le Musée du Vieux Lausanne, qui est intégré dans le Musée de l'Ancien Evêché, qui a lui-même depuis plus de 10 ans perdu son appellation d'ancien évêché, qui faisait très vieillot maintenant il s'appelle « Musée historique de Lausanne ». Le Musée du Vieux Vevey ne s'appelle lui plus non plus Musée du Vieux Vevey, il s'appelle maintenant « Musée historique de Vevey » et le Musée du Vieux Montreux, le plus petit des trois a décidé en 2003 de s'appeler simplement « Musée de Montreux ». Donc si on veut donner un petit coup ringard et passéiste à notre Musée de Pully, il faut l'appeler « Musée du Vieux Pully » et on n'attirera que quelques rares personnes nostalgiques du passé qui peuvent aller admirer les landaus, les brantes, les vieilles barattes dans les Musées folkloriques des stations de montagne où effectivement on a grand plaisir à les voir.

**Monsieur Jean-Marc PASCHE** demande la parole :

C'est précisément parce que nous avons effectivement les mêmes soucis que Madame Carey, c'est-à-dire celui de laisser le temps à un conservateur, qu'une non entrée en matière ce soir n'empêcherait pas d'engager, c'est précisément pour laisser le temps à ce conservateur, sans le limiter a priori par des chiffres plus ou moins fantaisistes sortis d'un chapeau plus ou moins renseigné, que nous préférons surseoir aux questions qui vont décider ensuite : on va lui donner 300'000 francs, on va lui donner 425'000 francs et puis après il va faire comment avec un projet, lui ? Donc il faudra peut-être trouver quelqu'un qui fait avec 300'000 francs ou qui fait 425'000 francs, personne n'en sait rien ce soir. C'est donc pour empêcher qu'on limite les options possibles et à disposition, qui éventuellement pourraient coûter plus cher ou moins cher - personne n'en sait rien, en tout cas pas moi ce soir - que nous préférons que le débat passe sur la question de la fermeture du Musée de Pully. Le Musée de Pully ne fermera pas si nous refusons l'entrée en matière ce soir. Un conservateur pourra être engagé même si nous refusons l'entrée matière ce soir.

**Monsieur Christian POLIN** demande la parole :

La politique c'est l'art du possible, et tout ce que nous souhaitons pour le Musée naturellement pourrait se réaliser bien mieux si nous avions des finances illimitées, ce n'est pas le cas. La politique c'est l'art du raisonnable, ce qui nous est proposé ce soir c'est une solution durable, qui a l'appui de la Municipalité. La politique c'est l'art de l'efficacité, ne pas agir en n'entrant pas en matière, c'est condamner le Musée à la décrépitude et la situation vague dans laquelle il se trouve aujourd'hui. C'est pour ces trois raisons générales que le groupe radical, dans sa quasi-totalité, avec une seule abstention, a décidé en séance de groupe d'approuver non seulement l'entrée en matière mais de voter l'amendement fait sien par la Municipalité. Ceci étant clairement établi, j'aimerais rappeler à notre Conseil qu'il y a environ deux ans la Municipalité avait soumis un préavis d'intention sur les prestations communales non obligatoires regroupant environ 25 types de prestations et recommandant au Conseil de prendre acte de la situation et d'accepter sa pérennité. La situation qui vous est proposée aujourd'hui,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, est fondamentalement différente. Premièrement, en ce qui concerne le coût du Musée, vous voyez que les dépenses de fonctionnement sont plafonnées à 300'000 francs par an, en regard d'un montant de 425'000 francs antérieurement. En second lieu toute la clarification nécessaire sera apportée par la Municipalité en vertu de ses compétences, et cette clarification prendra la forme de trois documents, une charte du Musée, un cahier des charges du conservateur et une convention entre la Municipalité et l'association des amis du Musée, ainsi toutes les conditions seront réunies pour que le problème soit en tout cas réglé pour le moment, et que avec la chance d'un excellent conservateur ou d'une excellente conservatrice nous puissions remettre sur les rails et relancer ce Musée qui nous est absolument cher. L'entrée en vigueur, le président pense que ça pourrait être le 1<sup>er</sup> janvier 2009, c'est plus ou moins de la compétence de la Municipalité. Peut-être que celle-ci voudra prendre position sur ce point tout à l'heure. Quant à l'avenir, de deux choses l'une, ou bien ce pari sur l'avenir, ce pari de confiance que nous ferions tous ce soir réussit et nous aurions réglé ce problème, ou bien il faudra dans trois ans constater que les résultats obtenus ne correspondent pas à nos espérances. Et à ce moment-là rien n'empêchera notre Conseil par la voie d'une motion de proposer des solutions plus drastiques ou plus révolutionnaires.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Je passerai en revue les différentes interventions dans l'ordre dans lequel ont été présentées. Tout d'abord à Monsieur Jean-Marc PASCHE qui parle au nom de l'Union Pulliérane. Je dois dire que je suis quand même assez surpris, nous avons eu deux séances de commission, trois commissaires de l'Union Pulliérane se sont succédé, jamais ils n'ont mis en avant la problématique des entrées, nous l'avouons tout simplement, oui les entrées sont insuffisantes, mais ce n'est pas parce que les entrées sont insuffisantes qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain. La première chose à faire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est nommer un nouveau conservateur ou une nouvelle conservatrice, et à elle, à eux, à ce conservateur ou à cette conservatrice appartiendra de proposer à la Municipalité un plan qui peut, partant de l'acquis, j'aimerais quand même saluer, Madame GARDIOL l'a souligné, tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, de pouvoir relancer l'avenir du Musée. Alors, il est faux, Monsieur Jean-Marc PASCHE, de dire que la Municipalité peut de toute manière nommer un nouveau conservateur. C'est justement le débat de ce soir qui doit nous donner le feu vert pour cet engagement. Effectivement au budget 2008 nous avons l'argent pour engager un nouveau conservateur, mais alors je ne sais pas par quel droit divin la Municipalité pourrait passer outre à la décision du Conseil communal et dire : « mais le Conseil communal renvoie le projet aux calande grecques, on passe outre et on nomme un nouveau conservateur ». Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité ne fera pas ça, si vous refusez l'entrée en matière et vous renvoyez le projet à la Municipalité, 2009 il faut mettre une croix dessus, parce que nous sommes déjà en retard par rapport à une nomination qui pourrait rentrer en lice, si vous voulez, à l'automne 2008, voire au début 2009. Alors j'aimerais vous inciter par là à entrer en matière pour au moins discuter les propositions de la Municipalité. Et maintenant Madame GARDIOL vous manifestez une déception de repli, ce n'est pas le cas, Madame la Conseillère, elle présente un projet en disant : voilà ce qu'on peut faire, voilà ce qu'on peut faire par rapport à l'acquis et consolidant l'acquis et je crois qu'il faut agir en tout honnêteté. Venir devant le Conseil communal en disant : on maintient le système actuel, voire on augmente les subventions, ça ne serait pas forcément dans le climat actuel acquis de manière assez unanime. Alors je ne crois qu'il manque d'ambition. J'aimerais simplement que vous alliez, je sais qu'il y a un certain nombre d'entre vous qui sont allés au vernissage de l'exposition de Mafla, mais d'aller visiter

cette exposition et voire ce que l'on peut faire avec les moyens actuels pour promouvoir un point du Lavaux, mais aussi un peintre qui a des facettes cachées et qui par cette exposition permet de mieux le découvrir, alors allez-y et vous pourrez vous convaincre que les moyens sont là pour faire rayonner un petit peu le Musée de Pully. Alors ce n'est pas un manque d'ambition, c'est tout simplement une ambition que la Municipalité sait être à portée de bourse et de main et qu'elle vous demande de bien vouloir soutenir. J'aimerais terminer par les deux interventions de Madame Edith CAREY, soit de Monsieur Christian POLIN qui ont soutenu le préavis de Municipalité, et je crois ce qu'ils ont dit est de bon augure et c'est un petit peu sur ces arguments-là que la Municipalité s'est ralliée à l'amendement qui a été proposé par la commission. Maintenant on a parlé de savoir si ce préavis rentrerait en exploitation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine. Alors je crois que c'est un préavis, on vous demande de le suivre, mais les moyens sont là, et l'engagement de la Municipalité c'est de ne pas dépasser ce qui sera accordé par le Conseil communal. Mais, je vous rappelle que vous avez voté un budget, le budget 2008, dont la rubrique budgétaire « Musée » nous permet d'agir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et notamment pour l'appel d'offres et la nomination d'un nouveau conservateur ou d'une nouvelle conservatrice. Alors, je vous invite, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à entrer en matière et à soutenir le projet de la Municipalité tel qu'amendé par la commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 56 voix pour, 16 voix contre et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Marcel PASCHE** demande la parole :

Suite à ce vote, je constate quand même que dans les budgets 2008 la Municipalité a un montant de 500'000 francs pour faire le travail qu'il prévoit et par l'amendement vous voulez le réduire à l'avenir à 300'000 francs. Je trouve quand même un peu particulier cette manière de concevoir. Par contre, où j'ai été étonné, c'est en regardant le préavis, j'ai analysé les chiffres directs avec les comptes de la commune, on nous dit que l'on donne tant au Musée, mais les 20'000 francs ils disparaissent par hasard. Et quand vous faites l'examen des comptes des bâtiments, vous ne trouvez pas du tout ces chiffres. Donc, le préavis à mon avis n'est pas assez précis sur ce point-là. Parce que quand vous n'avez que 41'000 francs de frais et que vous voyez les frais qu'il y a dans les comptes, vous dites, mais quel est alors le pourcentage ? Comment est-ce que ça se calcule ? etc. Et dans le préavis il n'y a aucun renseignement. C'était une observation que je me devais de faire.

Le Président ne sait pas si la présidente de la commission veut répondre. Elle répond par la négative.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Oui, Monsieur PASCHE, on ne retrouve pas les chiffres, parce que suite à la première discussion qu'on a eue, la Municipalité avec les présidents de partis et les présidents de groupes, il m'a été demandé de faire faire une analyse par une fiduciaire de toutes les dépenses inhérentes au Musée. La fiduciaire a fait un gros travail. Ce rapport de la fiduciaire a été remis à disposition de la présidente de la commission ainsi qu'à la commission des finances. Ces chiffres ont été publiés dans le préavis et on a rassemblé

toutes les données financières qui sont dispersées dans plusieurs rubriques budgétaires. Il y a des rubriques budgétaires au niveau des domaines, pour tout ce qui est de l'entretien ; il y a une rubrique budgétaire au niveau du Musée, pour tout ce qui est salaires et subventions ; il y a également une subvention au niveau des affaires générales. Alors on nous a demandé d'être aussi clairs que possible. Nous avons été transparents. Dans le préavis, les chiffres sont des chiffres indubitables, ils ont retrouvé, reconstitué par la fiduciaire, le service finance l'a encore vulgarisé de telle manière que chacun puisse le comprendre. Mais j'admets volontiers que vous ne pouviez pas retrouver ces chiffres tels quels dans les comptes. Par contre, ce qui est dans le préavis c'est exactement le coût du Musée, il n'y a pas d'éléments cachés. J'ai eu l'occasion d'expliquer à la commission comment nous pratiquons, notamment avec les subventions. Les subventions ça a été au cours des années ça a été pour l'archivage électronique, ça a été également pour l'achat d'œuvres et je crois que l'on ne peut pas dire, Monsieur Marcel PASCHE, que tout est embrouillé et que tout est flou, c'est au contraire que maintenant il faut vous rendre compte que quand on exige de la Municipalité qu'elle passe par une fiduciaire pour présenter les comptes, eh bien on doit en accepter les résultats. Et je peux vous dire que les résultats, tels qu'ils ont été consignés dans le préavis, sont des résultats exacts et, Monsieur Marcel PASCHE, si vous voulez en avoir le cœur net, je suis tout à fait prêt à organiser avec Monsieur CHUARD un rendez-vous qui vous expliquera tous les tenants et aboutissants et vous verrez qu'à la fin les chiffres se recourent, mais ne sont pas immédiatement retrouvables entre les comptes de la commune et le préavis tel qu'il vous est présenté.

**Monsieur Marcel PASCHE** demande la parole :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa proposition, je lui téléphonerai pour venir voir. Mais ça n'aurait pas été difficile de mettre dans le rapport comment avaient été calculés les chiffres du coût des locaux du Musée.

**Madame Edith CAREY** demande la parole :

J'aimerais remercier Madame Irène GARDIOL, qui au nom des Verts a parlé d'un repli du Musée de Pully, en ce sens que la nouvelle conservatrice ou le nouveau conservateur aura moins de moyens financiers pour redynamiser ce Musée. C'est vrai qu'avec 300'000 francs, il ou elle ne pourra pas faire de miracles, car il faut au minimum monter deux expositions par an, sinon trois. Ce sont les expositions temporaires, même dans les grands Musées, qui renouvellent les visiteurs. Si vous comptez simplement sur les habitants de Pully, au bout d'un mois le nombre d'entrées va diminuer d'une façon drastique. Donc, il faut organiser trois expositions par an. Même si vous prenez des œuvres d'artistes suisses dont le prix du transport et des assurances est modeste, il faut compter sur beaucoup de détails qui vous échappent si vous n'êtes pas conservateur de profession. Il faut compter le coût des cartons d'invitations au vernissage, qui représentent l'image de marque du Musée, là aussi il faudra changer de façon de faire. Plus ces petits papiers tellement mous qui tombent sous la table et vous les oubliez. Il faut vraiment un carton qui a un certain grammage pour qu'il tienne sur la table. Ça représente l'image du Musée, quoique vous en pensiez, c'est dans ces petits détails que se joue la marque identitaire d'un Musée. Ensuite il faut des campagnes d'affichage. Il faut de bonnes affiches d'abord. Il faut donner un style identifiable, reconnaissable tout de suite aux affiches. Ensuite il faut faire de la publicité. Eh bien tout cela coûte très cher, je ne parle même pas de catalogues. Alors, je me suis résignée au 300'000 francs, en me disant : il y a des Conseillers qui veulent fermer le Musée, il y en a d'autres qui veulent encore restreindre d'avantage le budget de fonctionnement du Musée. Alors je parie sur l'avenir. Je fais confiance au Conservateur ou à la Conservatrice qui sera nommé, en me disant que peut-être en

montant des expositions intéressantes avec de petits budgets, il ou elle arrivera à se faire connaître, à faire connaître le Musée de Pully et ainsi petit à petit obtiendra-t-il, obtiendra-t-elle de l'argent des sponsors, actuellement il n'y a pas de sponsors. Et j'aimerais vous dire qu'il est exclu de rentabiliser un Musée. Il n'y a aucun Musée qui est rentable, sauf Gianada et la Fondation de l'Hermitage qui sont privés ou bien Beyeler, mais savez vous que l'entrée à l'Hermitage c'est 14 francs, à Beyeler c'est 23 francs, donc nous on a 5 misérables francs d'entrée. Je pense qu'on pourrait l'augmenter facilement à 10 francs. Donc, cesser de voir la rentabilité d'un Musée, c'est toute l'image de la commune de Pully qui va gagner si on garde un Musée de qualité. Et j'aimerais vous dire que ce n'est pas l'argent qui compte, c'est la qualité de la personne que l'on va nommer à sa tête. C'est ça qui est important. Et je prends un exemple que je connais bien, Nicole Mainber avait 25 ans quand elle a été nommée conservatrice du cabinet des estampes au Musée Ienisch, en 17 ans elle a fait connaître dans toute la Suisse et même au-delà de la Suisse ce cabinet des estampes avec des moyens modestes, mais parce qu'elle a monté des expositions de qualité, rigoureuses, avec des panneaux explicatifs impeccables, et dieu sait si c'est difficile d'attirer des visiteurs pour la gravure. C'est en général une audience très confidentielle. Elle a réussi ce challenge. Alors pourquoi le nouveau conservateur ou la nouvelle conservatrice ne réussirait pas le même challenge à la tête du Musée de Pully.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le fond et passe au vote du préavis 08/2008 amendé. Les conclusions de ce préavis ont été lues par la présidente de la commission, le Président ne les relit donc pas.

Les conclusions du préavis 08/2008 sont 59 voix pour, 3 oppositions et 11 abstentions.

### **3.2. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

Le Président rappelle que l'article 10 du règlement du Conseil communal stipule que : *Le Conseil nomme dans son sein, chaque année pour le 1<sup>er</sup> juillet ; un Président ; deux vice-présidents ; deux scrutateurs et deux suppléants. Le Président et les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction.* Il rappelle également que conformément à l'article 11 de notre règlement du Conseil : *Le Président, les vice-présidents et le secrétaire suppléant sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont nommés au scrutin de liste, leurs suppléants aussi. Ces nominations ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité simple au second.* Il rappelle encore que les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

Il n'y a aucune opposition à cette façon de faire.

Le Président attend une candidature.

**Monsieur Christian BORY** demande la parole :

Enfant de Pully, économiste d'entreprises et vice-président du parti radical de Pully, Jean-Marc CHEVALLAZ est notre candidat tout désigné pour devenir le premier citoyen de Pully pour cette année politique 2008 – 2009. En plus de son activité professionnelle au sein d'une grande entreprise industrielle de la région, Jean-Marc CHEVALLAZ s'est investi dans quelques associations, fondations et clubs. En effet, il est entre autres président d'une association favorisant la conservation des écosystèmes aquatiques ; il est

membre d'associations de l'enfance et de la jeunesse, mais également vice-président du judokwai de Pully. Il va sans dire qu'avec ses multiples centres d'intérêt et ses grandes qualités il saura sans aucun doute aller à la rencontre et au-devant de tous les Pulliérans et représenter notre belle cité et ses habitants. Le groupe radical a donc l'honneur de vous présenter la candidature de l'actuel premier vice-président de notre Conseil Jean-Marc CHEVALLAZ à la présidence du même Conseil pour cette année politique commençant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas.

Le Président rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, il prie les scrutatrices et scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Et par cette opération il proclame le scrutin ouvert. Le Président rappelle que les membres du Conseil doivent inscrire le nom du candidat.

Chacun ayant reçu un bulletin, le Président demande aux scrutatrices et scrutateurs de ramasser les bulletins de vote.

Tous les bulletins ayant été ramassés le Président clôt ce vote et les scrutatrices et scrutateurs procèdent au dépouillement.

Pendant que les membres du Bureau effectuent le dépouillement, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **3.3. Préavis 09/2008 COMPTES 2007 – COMMENTAIRES ET ANALYSES 2007**

Le Président invite Monsieur Christian BORY, rapporteur de la Commission des finances, à venir lire les conclusions de son rapport (voir archives), et si nécessaire, à les compléter par des commentaires.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Monsieur Alexis BALLY** demande la parole :

Les comptes qui présentent un résultat positif, et nous nous en réjouissons tous, ces résultats pour l'essentiel sont dus à la bonne conjoncture, mais aussi aux efforts d'économies de la Municipalité. Le leitmotiv actuel partout est faire autant avec moins. Mais on peut quand même se poser quelques questions. Fait-on vraiment autant ? N'a-t-on pas réduit certaines prestations et lesquelles ? La réduction sur les moyens n'entraîne-t-elle pas une surcharge du personnel ? Les dossiers sont-ils encore traités avec des délais raisonnables ? C'est autant de question auxquelles le préavis ne répond que très partiellement. Donc, mon souhait serait que la Commission de gestion se penche sur ces questions et en fasse l'objet de son prochain rapport 2008.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant de passer à la discussion sur le fond le Président donne les résultats de la votation sur l'élection de nouveau Président.

-	Bulletins délivrés	77
-	Bulletins rentrés	77
-	Bulletins nuls	2
-	Bulletins valables	75
-	Majorité absolue	38
-	Bulletins blancs	3

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ est élu par 72 voix, 3 bulletins blancs et 2 bulletins nuls

*Le Conseil applaudit.*

Le Président demande à Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ s'il accepte ce rôle de Président.

**Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ** : Oui Monsieur le Président.

Monsieur le Président le félicite très cordialement pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, le Président communique de quelle manière il va conduire les débats, ceci, bien entendu, en conformité avec l'alinéa 3 de l'article 111 de notre règlement du Conseil. Après la lecture des conclusions de la Commission des finances, le Président constate qu'il n'y a pas de désaccord entre la Commission et la Municipalité et par conséquent il n'y aura votation que si la discussion est demandée sur un point ou sur un autre. Il attire aussi l'attention sur le fait que les pages bleues des deux fascicules qui sont présentés sont purement des pages d'informations et qu'elles ne donneront pas lieu à délibération. Par contre, la possibilité est donnée à chacune et chacun de poser des questions à ce sujet à la Municipalité. Nous examinerons les différents documents présentés par la Municipalité dans l'ordre suivant : Tout d'abord, nous aborderons les chapitres 1 à 5 du préavis municipal. Nous traiterons ensuite de la brochure intitulée « Comptes - Commentaires et analyses 2007 », puis nous examinerons, chapitre par chapitre, la brochure intitulée « Comptes 2007 ». Pour conclure nous examinerons les conclusions du préavis et celles de la Commission des finances, qui sont donc identiques, et procéderons à un premier vote intermédiaire sur les comptes. Nous procéderons de la manière identique pour la gestion 2007. Puis après avoir discuté ces deux préavis nous ferons un vote final pour donner décharge aux organes responsables de la Municipalité pour la gestion de 2007.

Le Président ouvre la discussion sur le fond et demande à chacun de prendre le préavis municipal pour commencer en rappelant qu'en cas d'intervention les membres du Conseil sont priés d'annoncer la page et le chiffre dont ils veulent parler, et une fois le chapitre passé en revue nous ne reviendrons en aucun cas en arrière pour ouvrir une nouvelle discussion.

### **Chapitre 1 - Préambule (pages 3 et 4)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

### **Chapitre 2 – Analyse des charges de fonctionnement (pages 4 à 23)**

Chapitre 2.1. – Charges maîtrisables (pages 4 à 9)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.2. – Charges non maîtrisables (pages 10 à 18)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.3. – Charges internes (pages 19 à 21)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.4. – Analyse des charges – récapitulation (page 22 et 23)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 3 – Analyse revenus de fonctionnement** (pages 24 à 33)

Chapitre 3.1. – Les revenus fiscaux (pages 23 à 31)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.2. – Les revenus non fiscaux (pages 31 et 32)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.3. – Les revenus internes (page 33)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.4. – Analyse des revenus – récapitulation (pages 34 et 35)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 4 – Analyse des charges et des revenus – récapitulation** (page 36)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 5 – Autofinancement** (pages 37 et 38)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous voterons sur l'ensemble du préavis à la fin la discussion sur les comptes et nous allons passer à la brochure « Comptes 2007 – Commentaires et analyse » que je vous prierai de prendre en main. Le Président rappelle que nous allons commencer par les pages en chiffres romains.

Commentaire général (pages I et II)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Boucllement des comptes 2007 (pages II et III)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2007 (pages III à IV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Emprunts à moyen et long terme (page V à VI)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements en 2006 (page VII)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers (page VII)

La parole n'est plus demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal (pages VIII à XIV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional (page XV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président passe aux pages bleues du premier fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives qui ne donneront pas lieu à délibération, mais chacun peut poser des questions à la Municipalité.

Bilan détaillé (pages 1 à 13)

Comptes d'investissements détaillés (pages 14 à 28)

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation (pages 29 à 33)

Tableau récapitulatif des charges du personnel communal (pages 34 à 38)

Compte de fonctionnement par nature détaillé (pages 39 à 45)

Aucune question ayant été demandée sur les pages bleues, elles sont acceptées.

Le Président passe à l'examen du second fascicule « Comptes 2007 ».

Administration générale (pages 1 à 8)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Finances (pages 9 à 12)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Domaines et bâtiments (pages 13 à 17)

**Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT** demande la parole :

Il s'agit de la page 15, rubrique 33 « vignes ». Je me permets de faire un comparatif entre les années 2006 et 2007, je constate au titre de revenu il y a une diminution qui peut être dû à la mauvaise récolte 2006, comme c'est dit dans les petites notes qui viennent en complément de ces chiffres, par contre au niveau des charges il y a une augmentation qui se fait de 427'000 francs à 446'000 francs chiffres ronds. Or, par rapport à un document qui nous avait été remis 2004, il y avait une évolution des charges et des recettes qui nous avaient été transmises et qui précisaient les charges d'années de production optimale, c'était donc un but qui était recherché, tant en ce qui concerne les charges par ailleurs que par les recettes. Dès 2009, l'année de production optimale qui était prévue, prévoyait 405'000 francs de charges avec 425'000 francs de recettes. Ma question est donc la suivante : vu l'augmentation des charges, toute relative peut-être, mais sensible quand même, est-ce qu'on va dans le sens d'une augmentation ferme ou au contraire d'une diminution de ces charges, puisque visiblement certaines mesures ont été prises déjà par le service des domaines dans ce sens-là, avec un tracteur qui a été acheté, une réduction des charges de personnel ?

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Je vais quand même répondre d'une manière, je dirais, générale. Alors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, tout d'abord j'aimerais remercier Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT pour cette question prouvant son intérêt, je n'en doute pas un seul instant, pour nos belles vignes communales qui font, comme tout le monde la sait, la fierté de l'ensemble de la Municipalité. Concernant les résultats 2007 nous partageons votre déception. Ces résultats sont décevants pour les raisons suivantes : Nous devons bien avoir en mémoire que dans les comptes 2007 figurent les résultats de la récolte 2006 des différents cépages pulliérans. Pour des questions climatiques et des caprices de dame nature la récolte a été inférieure à la moyenne. Malheureusement, malgré toute ma bonne volonté je n'ai pas encore réussi à séduire de manière satisfaisante dame nature – peut-être que j'y arriverai – Ainsi la quantité des bouteilles mises en vente influence bien évidemment le chiffre d'affaires total de l'exploitation viticole. Nous pouvons dire également que la récolte en blanc a été inférieure d'environ 1'000 litres par rapport à une année normale et en rouge de 1'400 litres. En tenant compte du prix moyen des bouteilles à 13 francs nous arrivons à un manque à gagner de 46'500 francs. Pour rassurer, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nous pouvons constater que la récolte 2007 a, heureusement, enregistré une quantité supérieure de rouge de 2'000 litres. La marche des affaires de cette année est excellente, du moins jusqu'à fin mai. Le montant total des ventes atteint la somme de 167'000 francs supérieure de plus de 30'000 francs par rapport à la meilleure année. Autre bonne nouvelle pour l'avenir, le Pully « Giolinoir-Gamaray » 2007 a obtenu le note record de 98,4, note délivrée par l'office des vins vaudois et figurera en bonne place dans le guide Hachette 2008 en sa qualité de premier vin vaudois dans sa catégorie. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nous vous demandons une fois de plus de faire preuve de patience et nous sommes persuadés que le temps de l'équilibre financier n'est pas très éloigné et je vous garantis que les charges seront maîtrisées.

**Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT :**

Monsieur le Municipal, vous avez beaucoup parlé des recettes sur les charges un peu moins. Les charges sont plus maîtrisables que les aléas de nature, je vous l'accorde. Mais il me semble que nous n'avons pas eu assez de détails sur cette maîtrise-là, des charges, qui me semblent devoir, au moins être simulées, dans une certaine constante, voire en diminution, vu la projection que vous aviez faite en son temps.

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Il est clair que les charges vont être maîtrisées. Alors ce qu'il faut dire, nous avons dû subir le prix des consommables, donc c'est bouteilles, bouchons et tout ce que vous voulez qui accompagnent, qui a subi une augmentation énorme de 6 %, qui n'était pas prévue au niveau du budget.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Etant donné qu'il y a eu discussion à ce propos, le Président passe au vote du chapitre 3 « domaines et bâtiments ».

Ce chapitre est accepté à l'unanimité.

Travaux (pages 18 à 24)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Ecoles et cultes (pages 25 à 34)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Police (pages 35 à 39)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale (pages 40 et 42)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Services industriels (pages 43 à 47)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitre (page 48)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous passons à l'examen des pages bleues de ce fascicule qui sont des pages informatives ne donnant pas lieu à délibération.

Comptes de la STEP (pages 49 à 51)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Comptes ORPCI (pages 52 et 53)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous revenons à des pages blanches.

Comptes Bilans comparés au 31 décembre 2007 (page 54)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers & engagements hors bilan (pages 55 et 56)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers fonds (pages 57 à 60)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président passe à nouveau à des pages bleues du fascicule des comptes 2007 en rappelant qu'il s'agit de pages informatives.

Charges et revenus par nature (pages 61 à 65)

Tableau évolutif concernant les impôts (pages 66 à 70)

Tableau détaillé des bâtiments locatifs (pages 71 à 73)

Tableau détaillé des bâtiments administratifs (pages 74 à 76)

Tableau détaillé des bâtiments scolaires (pages 77 et 79)

Tableau des dépenses d'investissements (page 80)

Dépenses d'investissements 2007-2010 au 31 décembre 2007 (pages 81 à 87)

La parole n'étant pas demandée sur les pages bleues, la discussion est close.

La discussion ayant été demandée, le Président passe au vote de ce fascicule « comptes 2007 ».

Les comptes 2007 sont acceptés à l'unanimité.

Le Président rappelle que nous sommes arrivés au terme de l'analyse des différents documents que nous a fourni la Municipalité et de la discussion de fond sur ce préavis 09/2008. Nous allons maintenant passer au premier vote intermédiaire, soit au vote des conclusions du rapport de la Commission des finances qui sont les mêmes que celles du préavis 09/2008, soit d'approuver les comptes de l'exercice 2007 et de donner décharge aux organes responsables.

Les conclusions du préavis 09/2008 sont acceptées à l'unanimité.

**3.4. ELECTION DU (DE LA) 1<sup>ER</sup>(1<sup>Ere</sup>) VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

Le Président déclare qu'il s'agit à nouveau d'une votation à bulletin secret et qu'il ne va pas répéter à nouveau les différents articles.

Le Président attend une candidature.

**Madame Annie MUMENTHALER** demande la parole :

L'Union Pulliérane à le grand plaisir de présenter Monsieur Sébastien FAGUE à la candidature de 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal. Il est directeur des établissements secondaires à Payerne. Sébastien a fait son entrée en politique au Conseil il y a 11 ans, alors âgé de 24 ans. Il a depuis goûté avec enthousiasme au législatif et à l'exécutif. Ce qui lui a permis de connaître parfaitement les différents rouages de la politique Pulliérane. Au cours de ces dernières années, nous avons tous pu apprécier son fair-play, son esprit d'initiative et de consensus. C'est donc tout naturellement que l'Union Pulliérane vous demande de soutenir la candidature de Monsieur Sébastien FAGUE.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas.

Les scrutatrices et scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

Chacun ayant reçu un bulletin, le Président demande aux scrutatrices et scrutateurs de ramasser les bulletins de vote.

Tous les bulletins ayant été ramassés le Président clôt ce vote et les scrutatrices et scrutateurs procèdent au dépouillement.

Pendant que les membres du Bureau effectuent le dépouillement, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

**3.5. ELECTION DU (DE LA) 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

Le Président déclare qu'il s'agit à nouveau d'une votation à bulletin secret et qu'il ne va pas répéter à nouveau les différents articles.

Le Président attend une candidature.

**Monsieur Alexis BALLY** demande la parole :

Pour cette deuxième présidence le groupe Les Verts vous propose la candidature de Monsieur Daniel MARGOT. Les activités de Monsieur Daniel MARGOT ont essentiellement touché au domaine public. Il a été successivement enseignant, puis journaliste en qualité de correspondant parlementaire accrédité aux chambres fédérales, puis assistant général du directeur général de la SSR et ensuite il a été successivement conseiller personnel et porte-parole des Conseillers Fédéraux Georges-André CHEVALLAZ et Jean-Pascal DELAMURAZ. Ensuite il a été délégué à l'expo 02. Actuellement il siège au sein d'une fondation pour l'environnement mondial et au comité

de l'association vaudoise des amis de l'OSR. Il fait également partie de l'association des intérêts Pully-La Rosiaz. Et plus au Sud, comme Pirate d'Ouchy il écume notre lac à bord de « La Vaudoise ». Au sein de notre Conseil, Monsieur Daniel MARGOT est membre de la Commission de gestion et du groupe de travail pour la refonte du règlement du Conseil communal. Je vous invite à faire bon accueil à cette candidature.

Le Président demande s'il y a d'autre candidature. Ce n'est pas le cas.

Le Président donne les résultats de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009.

- Bulletins délivrés	77
- Bulletins rentrés	77
- Bulletins nuls	2
- Bulletins valables	75
- Majorité absolue	38
- Bulletins blancs	4

Monsieur Sébastien FAGUE est élu par 70 voix, il y avait 4 bulletins blancs et une voix éparse.

*Le Conseil applaudit.*

Le Président demande à Monsieur Sébastien FAGUE s'il accepte ce rôle de 1<sup>er</sup> vice-président.

**Monsieur Sébastien FAGUE** : Oui Monsieur le Président.

Le Président le félicite très cordialement pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Le Président informe l'assemblée que nous avons eu chaque fois deux bulletins nuls parce que deux Conseillers n'ont pas compris qu'ils devaient écrire le nom du candidat et ont écrit simplement « oui ».

Les scrutatrices et scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

Chacun ayant reçu un bulletin, le Président demande aux scrutatrices et scrutateurs de ramasser les bulletins de vote.

Tous les bulletins ayant été ramassés le Président clôt ce vote et les scrutatrices et scrutateurs procèdent au dépouillement.

Pendant que les membres du Bureau effectuent le dépouillement, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **3.5. Préavis N° 10/2008 RAPPORT DE GESTION 2007**

Le Président invite M. Jean-Marc PASCHE, Président de la Commission de gestion, à venir à la tribune, pour nous lire les conclusions de son rapport et, si nécessaire, à les

compléter par un commentaire (voir archives).

**Monsieur Jean-Marc PASCHE** lit les 3 premières pages du rapport de gestion en mentionnant que la Commission de gestion ne s'est pas réunie à onze reprises comme mentionné mais à 9 reprises en séances plénières. De plus à la page 17 où on parle de l'affluence du théâtre de l'Octogone s'est glissée une erreur, ce n'est pas 255'000 entrées, mais 25'500. Monsieur Jean-Marc PASCHE chacun a rectifié de lui-même. Mais pour plus de clarté, voilà qui est fait maintenant.

Avant d'entrer matière, le Président passe au résultat de l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil.

- Bulletins délivrés	77
- Bulletins rentrés	77
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	77
- Majorité absolue	39
- Bulletins blancs	18

Monsieur Daniel MARGOT est élu par 51 voix, il y avait 18 bulletins blancs et 8 voix éparses

*Le Conseil applaudit.*

Le Président le félicite très cordialement pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis 10/2008 Rapport de gestion 2007.

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close. Le Président passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous arrivons à la discussion sur le fond, le Président précise que, comme pour les comptes et vu qu'il n'y a pas désaccord entre la Commission de gestion et la Municipalité, les délibérations se feront selon le même article (111 alinéa 3, lettre b) et qu'il n'y aura votation que si la discussion est demandée sur un point ou un autre.

Le Président demande aux membres du Conseil de prendre le fascicule « Rapport de gestion 2007 » de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Municipalité et Conseil communal (pages 3 à 13)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages 14 à 50)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction des domaines, des gérances et des sports (pages 51 à 60)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction des travaux et services industriels (pages 61 à 83)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de l'urbanisme et environnement (pages 83 à 101)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de la sécurité publique (pages 102 à 123)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse (pages 125 à 139)

**Monsieur Eugène ROY** demande la parole :

Avec la direction de la sécurité sociale et de la jeunesse à la page 131 et aussi avec la Commission de gestion à la page 49, je suis préoccupé par le manque de places dans nos structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et de la petite enfance. Si mes calculs sont exacts plus de deux enfants sur cinq ne peuvent y être accueillis, 234 refus sur 317. J'ai bien compris que tout un système de réseau doit se mettre en place. Je suppose que cela prendra du temps, de nombreuses séances et plusieurs rapports. Mes deux questions : a-t-on prévu de nouveaux lieux ou formes d'accueil en anticipation à cette mise en réseau ? Deuxième question : depuis deux ou trois ans on entend dire que certaines institutions ou entreprises s'intéressent à cette problématique, la commune pourrait-elle d'une manière ou d'une autre les inciter, voire même les aider à créer ou sponsoriser une structure d'accueil en leur sein ?

**Madame Maria-Chrystina CUENDET** demande la parole :

J'ai reçu en arrivant votre question, Monsieur Eugène ROY, et vous voyez comme nous l'inquiétude que l'on peut avoir pour répondre aux attentes de la population. Le système de réseau qui est entrain d'être mis en place, qui devrait être finalisé fin septembre de cette année va permettre effectivement de donner la possibilité d'une augmentation de places sur l'ensemble des quatre communes qui forment le réseau soit : Paudex – Belmont – Lutry et Pully, une harmonisation des tarifs, bien sûr, et puis un échange possible de places sur toutes ces communes pour les enfants. Mais surtout le réseau va permettre d'obtenir des subventions, c'est la chose la plus importante pour nous les communes et surtout pour une commune comme Pully qui a quand même déjà 6 structures, si on compte Paudex, pour la petite enfance. Alors, « oui » nous avons anticipé des lieux d'accueil, mais pas tellement par rapport au réseau, mais plutôt pour répondre aux attentes de la population. Et la preuve en est le dédoublement de l'UAPE aux Alpes qui va ouvrir fin août et qui va permettre d'accueillir, non plus 24, mais 48 enfants pendant la période scolaire et non plus 30, mais jusqu'à 60 enfants entre midi et deux heures. Mais au fond ce n'est pas tellement en relation avec le réseau, mais plutôt nous cherchons des solutions pour pouvoir répondre aux attentes. Maintenant les institutions et entreprises qui s'intéressent à cette problématique. Alors depuis bien des années nous avons contacté certaines sociétés susceptibles de placer les enfants de leurs employés, et

de voir s'il y avait une possibilité de trouver une solution privée – publique. Ça a été très difficile, parce que au moment où les sociétés doivent investir pour payer la part déficitaire qu'ils veulent payer à leurs employés, ils ont un peu plus de réticence. Maintenant depuis le début de la phase de la Fondation toutes les entreprises du canton payent 0,08 pour 1'000 de leur masse salariale dans un fond et ce fond-là ; donc c'est déjà une participation que toutes les entreprises mettent pour la création de ces réseaux, et pour qu'il y ait ce flux financier qui permette les subventions que nous pouvons éventuellement obtenir si nous ouvrons d'autres espaces. Si une société ou une entreprise, comme elles ont pu le faire par exemple sur Lausanne les dernières années, avant la Fondation, veut, souhaite, créer un partenariat nous mettrons tout notre savoir faire, nous mettrons tout notre temps à disposition pour les aider en plus de cette somme qu'elles mettent déjà, à venir et créer une structure d'accueil. Mais c'est beaucoup moins le cas maintenant puisqu'elles participent de manière obligatoire. Par contre ce que je peux vous dire, la Fondation, avec la Municipalité fait un gros travail d'identification de tous les lieux possibles pour créer des places d'accueil, en regardant aussi quels sont les âges où il y a plus de manques. Bien sûr une fois que cette identification sera terminée, tous les lieux et toutes les places possibles seront chiffrés. Et puis une fois que l'on aura ces deux choses, ça nous donnera un outil, un instrument de travail intéressant pour faire une planification sur le moyen terme, sur les années à venir. Et ça permettra aussi cet outil-là, aux différentes instances, le Conseil de Fondation, la Municipalité, le Conseil communal de prendre des décisions en ayant une vision globale. Donc on est vraiment au travail déjà.

A la demande du Président Monsieur Eugène ROY déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Le Président rappelle que la discussion ayant été demandée sur ce fascicule, nous allons donc passer au vote du rapport de gestion de la Municipalité.

Le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre maintenant la discussion sur le fond du rapport de la Commission de gestion. Il rappelle que selon l'article 111 (dernier alinéa) de notre règlement du Conseil, il n'est pas délibéré sur les vœux présentés de la Commission de gestion, ni sur les réponses de la Municipalité.

#### Rapport de la Commission de gestion (pages 3 à 5)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

#### Administration générale, finances, et affaires culturelles (pages 6 à 19)

**Madame Annie MUMENTHALER** demande la parole :

Je voudrais simplement signaler une erreur à la page 17, pour la fréquentation du théâtre de l'Octogone, il y a un zéro en trop. Il s'agit de 25'500 et pas de 255'000.

L'assemblée réagit en disant que le Président de la Commission de gestion a signalé cette erreur lors de la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Madame Annie MUMENTHALER déclare qu'elle n'a pas été attentive.

Le Président considère que ça n'a pas été une vraie discussion et déclare que ce chapitre est adopté.

Domaines, gérances, sports et sécurité publique (pages 20 à 23)

**Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT** demande la parole :

Après le vin, l'eau. C'est au sujet de la page 22. Au sujet de la piscine les travaux d'assainissement, quand on parle, en conclusion, à terme il y aura lieu de prévoir un assainissement complet s'évaluant à 6 millions de francs. J'ai la question suivante : le terme est-il proche, moyennement proche ou lointain, la situation est-t-elle critique, maîtrisée pour l'instant ?

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Concernant la réfection totale de la piscine, la Municipalité est pleine phase de réflexion. Mais les suppositions que l'on a faites, ce sera à l'horizon de 2011 – 2012.

A la demande du Président, Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée. Puisqu'il y a eu discussion sur ce chapitre le Président passe au vote.

Ce chapitre est adopté à l'unanimité.

Travaux et services industriels (pages 24 à 30)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Urbanisme et environnement (pages 31 à 41)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale et jeunesse (pages 42 à 50)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Puisqu'il y a eu discussion, le Président passe au vote sur le rapport de la Commission de gestion et ce sera là notre deuxième vote intermédiaire.

La Commission de gestion nous recommande de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2007.

Les conclusions de la Commission de gestion sont acceptées à l'unanimité

Le Président rappelle que nous allons terminer notre discussion sur le préavis des comptes et de la gestion 2007, toujours en conformité avec l'article 111 de notre règlement, après délibération sur ces deux volets il y a un vote sur l'ensemble des rapports de la Commission des finances et de la Commission de gestion pris dans leur ensemble. Il rappelle que la conclusion de la Commission des finances et celle de la Commission de gestion sont identiques celles de la Municipalité.

Les conclusions du rapport de la Commission des finances et de la Commission de gestion pris dans leur ensemble sont approuvées à l'unanimité.

Le Président déclare : au nom du Conseil communal de Pully, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance à la Municipalité et à tout le personnel communal pour la qualité de leur travail tel qu'il a été souligné par les rapports des deux commissions. Il me semble que l'efficacité augmente dans notre commune et je ne peux que souhaiter qu'elle se poursuive. Mes remerciements vont aussi à la Commission des finances et à la Commission de gestion pour le travail accompli au cours de l'année.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Les comptes et la gestion 2007 ont été largement approuvés par le Conseil communal. La Municipalité s'en félicite et tient à vous remercier toutes et tous pour ce soutien. J'aimerais rappeler que ce résultat est la conjugaison de trois éléments principaux. Les rentrées fiscales boostées par la conjoncture, mais aussi par le réajustement des taxations définitives faites par l'ACI. Le remboursement important effectué par le Canton sur la facture sociale, mais attention nous nous trouvons là dans un système fermé où celui qui reçoit, comme Pully, est compensé par un ou d'autres payent plus. Enfin le plan d'économies mis en place par la Municipalité qui porte enfin ses fruits. La Municipalité entend garder le cap et continuer sur le même chemin, à n'en pas douter d'autres écueils nous attendent. Le transfert des charges du canton n'a pas cessé. Nous nous sommes battus et nous continuons dans le cadre des villes de l'UCV contre un remodelage hâtif de la péréquation. Ce n'est pas facile, la première étape a été franchie dans le groupe, justement le travail des villes où ce matin même nous avons préavisé négativement sur un remodelage temporaire de cette péréquation. Nous devons anticiper sur un certain nombre de manques, et là je réponds partiellement à Monsieur Alexis BALLY et à l'interrogation Monsieur Eugène ROY, de manques dans le domaine du social, notamment celui de la petite enfance. En ralentissant fortement nos investissements nous avons pris du retard, vis-à-vis de certaines des villes voisines. Enfin, il faut constater que la politique parcimonieuse en matière de ressources humaines a atteint des limites à ne pas dépasser. Tous ces constats me permettent de dire que la situation est sous contrôle, mais dans un équilibre fragile, où les sacrifices consentis doivent servir à tous. La Municipalité vous réitère sa gratitude pour le soutien, souvent discuté, presque toujours accordé à ses projets. Elle rend hommage à l'administration qui par sa loyauté et son attitude positive nous a permis de maintenir le cap. Merci à mes collègues pour l'esprit collégial et l'action efficace qu'ils apportent à l'exécutif. J'aimerais également vous réitérer mes remerciements et dire ensemble Municipalité et Conseil communal, nous serons plus fort et mieux armés pour l'avenir. Je vous souhaite une bonne soirée, par anticipation, et un bon été.

### **3.7. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

Le Président rappelle que cette élection est toujours régie par les articles 10 et 11 de notre règlement et il rappelle simplement que les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, ainsi que leurs suppléants. Il ajoute encore que les deux scrutateurs ne sont immédiatement rééligibles à la même fonction.

Le Président attend des candidatures.

**Madame Lydia MASMEJAN** demande la parole :

Le parti libéral à le plaisir de vous présenter comme candidat au poste de scrutateur Monsieur François BRUNETTO. Monsieur François BRUNETTO assume actuellement la charge de scrutateur suppléant, doté d'une longue expérience politique, motivé et sympathique. Monsieur BRUNETTO remplira la fonction de scrutateur avec compétence. Nous sommes donc ravis de vous le présenter comme candidat à ce poste de scrutateur.

**Monsieur Claude DOMENJOZ** demande la parole :

Pour le poste de scrutateur le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Adriano FRANSCINI. Notre collègue a déjà occupé cette fonction à titre de scrutateur suppléant. Nous espérons que cette candidature rencontre vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

*Le Conseil applaudit.*

Le Président les félicite pour leur élection et leur souhaite une bonne suite pour leur travail au sein du bureau.

### **3.8. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS(TES) POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

Le Président attend des candidatures.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

Le groupe socialiste à l'honneur de vous proposer la candidature de Madame Denise MAGES à la fonction scrutatrice suppléante. Denise MAGES était cette année scrutatrice, elle fait donc une rocade et cette rocade a pour nous un double avantage. Elle permet d'une part à notre groupe d'être représenté au Bureau, même s'il est élargi et pour notre candidate de pouvoir mettre à disposition du Conseil les expériences ainsi acquises. Je vous remercie de votre confiance.

**Monsieur Christian BORY** demande la parole :

Licencié en sciences politiques et en droit, originaire de Pully, vice-président de la noble abbaye des bourgeois de Pully et membre de plusieurs sociétés locales, notre candidat se sent très concerné, à juste titre, par la vie de notre grand village. Entré une première fois au Conseil communal en 1994, il en est actuellement à sa troisième législature. Jean-Robert CHAVAN est notre meilleur candidat ou le meilleur candidat du groupe radical pour ce poste de scrutateur suppléant, pour cette prochaine année. Nous le recommandons chaleureusement à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

*Le conseil applaudit.*

Le Président félicite Madame la Conseillère MAGES et Monsieur le Conseiller CHAVAN pour leur brillante élection.

### **3.9. REPONSE A L'INTERPELLATION DU 21 MAI 2008 DE L'UNION PULLIERANE SUR LES CONTENTIEUX CONTRE LA COMMUNE CONCERNANT LE DICASTERE DE L'URBANISME**

#### **Monsieur Gil REICHEN :**

Cette communication a été déposée sur les tables. Votre Président souhaite qu'elle soit lue. Je n'aimerais pas contester les décisions du Président du Conseil d'une part, d'autant plus lors de sa dernière séance.

Madame Annie Mumenthaler a interpellé, au nom de l'Union Pulliérane, la Municipalité sur de prétendus contentieux envers la Commune qui seraient dus à de « mauvaises » décisions prises par le chef de service de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement durant son activité au sein de la commune ces quatre dernières années.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité profite de l'occasion qui lui est offerte ici pour rappeler quelques principes généraux qui prévalent en matière de police des constructions. La procédure de permis de construire est une procédure administrative de droit public qui s'impose aux autorités et aux administrés ; son caractère impératif ne permet pas aux propriétaires et aux constructeurs de la contourner, ni aux autorités de l'ignorer. Selon l'art. 104 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), la Municipalité, avant de délivrer un permis, doit s'assurer que le projet est conforme aux dispositions légales et réglementaires. Toutes décisions prises par la Municipalité (octroi ou refus de permis) sont susceptibles de recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), anciennement Tribunal administratif. En réalité, il n'y a donc pas de contentieux, ni de procédure en justice impliquant des prétentions en dommages et intérêts. Depuis 2001, le nombre de recours de droit public interjetés contre des décisions municipales est resté relativement constant. En 2001, il y a eu 6 recours, 9 recours en 2002, 2003 et 2004, 10 recours en 2005, 14 recours en 2006, 8 recours en 2007 et 5 recours en 2008, en tout cas jusqu'à présent. Ces procédures sont principalement le fait d'opposants déboutés par la Municipalité et mécontents des projets de constructions, pourtant conformes à la réglementation. Sur 58 recours jugés et traités à ce jour depuis 2001, 8 seulement ont été admis alors que 50 recours ont été rejetés ou retirés. Ainsi ces dernières années, on peut relever que dans 86 % des cas, le bien-fondé de la décision prise par la Municipalité a été confirmé. Quand au 8 recours admis, 3 l'ont été pour des questions de forme liées à l'octroi d'une dispense d'enquête publique, 1 pour une dérogation accordée relative à une lucarne, 1 sur la configuration des accès extérieurs pour le service du feu, 1 sur l'application de l'art. 80 LATC relatif à la transformation d'un bâtiment non-conforme aux règles actuelles de la zone et 1 sur la typologie d'une toiture que le Tribunal administratif a estimé, contrairement à la Municipalité, non réglementaire. A relever encore que le seul recours interjeté contre une décision de refus de permis de construire a été rejeté par le Tribunal, confirmant là aussi le bien-fondé de la décision. Il est donc faux de parler de mauvaises décisions du chef de service puisque, d'une part, elles sont le fait de la Municipalité, et d'autre part, elles ont été largement confirmées par le Tribunal lorsqu'elles étaient contestées. Il est d'autant plus inacceptable, dans ce contexte, de laisser entendre qu'il y aurait eu des fautes commises par la Direction de l'urbanisme dans le traitement des dossiers. Ces cas illustrent bien, en fait, que la marge de manœuvre et le pouvoir d'appréciation de la Municipalité sont, d'une manière générale, plutôt interprétés restrictivement par l'autorité judiciaire. Le nombre de décisions négatives rendues par la Municipalité est en revanche extrêmement faible. Depuis 2001, 17 projets de construction ont été refusés sur 855 autorisations délivrées, soit à peine 2 % (1,98 %) des décisions. A noter encore qu'à chaque recours rejeté, la commune a droit à des dépens dont le montant s'élève généralement entre 1'500 francs et 2'500 francs par cas. Quand aux dérogations, la

Municipalité rappelle qu'elles sont parfois nécessaires, ceci pour éviter des solutions trop rigoureuses pouvant découler, dans quelques cas particuliers, de l'application des règles ordinaires. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une dérogation de par sa nature ne doit pas devenir la règle à défaut de quoi, la base légale serait vidée de son contenu.

Le Président demande à Madame Annie MUMENTHALER si elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité et si elle dépose une résolution.

**Madame Annie MUMENTHALER :**

Je viens de prendre connaissance en même temps que le Conseil de la réponse de Monsieur le Municipal Gil REICHEN. Je prends note de sa réponse et je vais prendre le temps de la réflexion pour étudier ce document plus attentivement.

### **3.10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Comme annoncé en début de séance le Président passe la parole à Madame Annie MUMENTHALER pour la présentation de l'interpellation de l'Union Pulliérane sur le patrimoine culturel de Pully.

**Madame Annie MUMENTHALER :**

Pully a reçu au cours de son histoire de nombreux objets, meubles et tableaux sous forme de dons ou de legs. La Commune a également acheté des œuvres d'artistes, principalement romands. A l'heure actuelle, les Conseillers communaux n'ont qu'une vague idée de ce qui constitue le patrimoine culturel de notre Commune en ce qui concerne les objets, mobiliers anciens ainsi que les tableaux légués, donnés ou achetés exposés au Musée, mais aussi ceux qui sont stockés dans différents entrepôts dispersés à Pully (Parking des Alpes, PC de la Clergère, abri Chantemerle, entre autres, dans les communes avoisinantes, au dépôt cantonal culturel de Lucens, etc.). Nous souhaitons vivement que la Municipalité prenne à bras le corps ce problème et décide d'une politique de gestion des dons et legs existants et futurs. Il nous paraît nécessaire de faire un état sur les différents points de stockage, et essentiel de mettre sur pied un catalogue à usage interne, à l'instar de celui du patrimoine immobilier, comprenant l'inventaire avec photos des objets, meubles et tableaux ligés, donnés ou achetés. Une fois ce catalogue créé, il faudrait bien évidemment l'actualiser, par exemple, tous les 5 ans. Ce sera une tâche ardue voire fastidieuse, nous en sommes conscients, nous pensons néanmoins qu'elle sera facilitée par l'inventaire que la Municipalité doit posséder à l'heure actuelle, sous forme de fiches, registres voire de listes non regroupées. Cette interpellation a trois buts essentiels. Le premier : clarifier la situation actuelle et décider de l'avenir des anciens et futurs donc et legs. Le deuxième : créer un inventaire à usage interne fiable et centralisé, outil nécessaire et obligatoire au regard des dons et legs offerts à la Commune par des Pulliérans et des Amis de Pully au fil du temps. Cet inventaire pourrait ainsi être transmis aux générations futures. Le troisième : faire en sorte qu'un conservateur puisse disposer d'un outil de travail complet. Nous vous remercions, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux de bien vouloir nous renseigner sur vos réflexions et vos décisions, concernant les points relevés dans cette interpellation, lors de notre prochain Conseil du 8 octobre 2008.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

J'ai reçu effectivement cette interpellation par courriel, ce qui m'a permis quand même de me préparer et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous faire une réponse. Ça vous dispensera de passer l'été à vous triturer les méninges pour savoir ce que fait la

Municipalité dans ce domaine. A entendre la lecture de cette interpellation on peut réellement se demander ce que fait la Municipalité et l'administration dans ce domaine. Enfin, me direz-vous une intervention pour je cite : *prendre à bras le corps ce problème et décider d'une politique de gestion des dons et legs existants et futurs*. Vaste programme, avec en plus un listing se voulant exhaustif de tout ce qui devrait être entrepris toutes affaires cessantes par une Municipalité consciente et enfin rappelée à ses responsabilités. Fiches, listes, registres ont les qualifiés de nombres groupés, ils existent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, 972 fiches concernant des livres, 1601 fiches concernant des œuvres d'art, 182 concernant des pièces de monnaie ou des médailles, 453 fiches concernant des meubles, 65 fiches concernant des objets divers, au total 3'253 documents, que demander de plus ? Je vous cite un des documents de telle manière que vous puissiez vous rendre compte de ce qu'ils contiennent. Le plus simple c'est une monnaie vaudoise : le numéro d'inventaire ; l'entrée au Musée, c'est un don de 1953 ; l'année de cette monnaie, c'est 1812 ; elle a une valeur faciale de 40 bats ; elle a un bref descriptif, qui nous indique dans quel état est cette pièce de monnaie ; on indique également le graveur, l'atelier : Lausanne ; le poids : 29,454 grammes ; le diamètre : 39,2 ; la technique, elle est frappée ; le métal : c'est de l'argent ; la valeur d'assurance : 800 francs ; référence pour les numismates : 10 Vaud 222 Lavanchy 1, prêt de longue durée cabinet des médailles à Lausanne depuis le 12 mars 2001. Alors très poliment, mais fermement nous répondons ainsi à cette interpellation. Point 1 : La situation actuelle est parfaitement claire, sous contrôle et la procédure est connue. Point 2 : L'inventaire existe, il est fiable et c'est un outil bien maîtrisé. Point 3 : Le futur Conservateur, comme Madame Bouach qui est partie à la retraite aura accès à cet instrument de gestion. Monsieur le Président, veuillez considérer que la Municipalité a ainsi répondu à l'interpellation de Madame Annie MUMENTHALER.

Le Président passe la parole à **Madame Annie MUMENTHALER** :

Je suis étonnée de la réponse, qui ne correspond pas avec les entretiens écrits que j'avais eu avec Monsieur le Syndic, mais je suis heureuse d'apprendre qu'un inventaire simple et accessible existe. J'aurais aimé le savoir clairement auparavant. J'espère aussi que la Municipalité a aussi des inventaires pour les différents endroits où sont entreposées les choses. Parce que savoir qu'on a telle ou telle chose c'est un fait, mais savoir où se trouvent les choses c'est aussi important. Voilà je ne veux pas polémiquer davantage. Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse. J'en reste là pour le moment. J'espère simplement qu'en cas de sinistre on saura retrouver facilement où se trouvaient les choses. En cas d'incendie, entre autres.

**Madame Irène GARDIOL** demande la parole :

J'ai une question au sujet... lors de la visite portes ouvertes organisée par la STEP une note expliquant la situation de l'avance de l'assainissement communal. Pour rappel : *bien que 60 % du réseau soit construit en séparatif, seuls 35 % le sont jusqu'à la STEP, donc 25 % finissent en unitaire. Même situation au niveau des bâtiments 50 % sont construits en séparatif, mais seulement la moitié de leurs eaux finissent en séparatif jusqu'à la SEP*. Et la note précisait encore *que 12,5 % des bâtiments pourraient être facilement assainis*. Alors voici mes questions :

1. Dans quel délai la commune a planifié la mise en conformité de ces 12,5 % ?
2. Quel est le planning pour arriver à l'assainissement de 50 % des eaux pulliérales ?
3. Et dans quelle mesure Pully déroge-t-elle aux normes fédérales imposées par la loi ?

**Monsieur Jean-François MAIRE** demande la parole :

Madame Irène GARDIOL a eu l'amabilité de me transmettre ses questions avant la séance,

et je l'en remercie. Ces questions sont légitimes. Elles sont importantes. Elles méritent donc une réponse circonstanciée et cette réponse sera apportée lors d'une toute prochaine séance de notre Conseil. Je me contenterais juste de rappeler ce soir le cadre dans lequel ces réponses s'inscriront, c'est le cadre du PGE, Plan Général d'Evacuation des eaux. Celui-ci, je crois que c'est connu maintenant, est terminé. Il est en phase de validation auprès du canton qui en a souligné la grande qualité, mais également a demandé quelques précisions et quelques compléments. Une fois ce stade atteint, une information pourra être donnée. La Municipalité sera amenée à fixer des priorités, y compris financières, dans les actions à entreprendre vu les constats de ce plan général. Je peux au moins rassurer Madame Irène GARDIOL sur deux points, pour qu'elle puisse passer aussi un été pas trop difficile. Premier point, évidemment une priorité sera évidemment donnée pour le rattrapage de ces 12,5 % des bâtiments auxquels elle fait allusion dans question. Ce rattrapage a d'ailleurs déjà commencé puisque nous exigeons la mise en séparatif des immeubles qui sont directement en séparatif jusqu'au lac. Et puis deuxième précision, nous ne sommes pas dans l'inégalité, puisqu'en vertu de l'article 5 de l'ordonnance fédérale des eaux, la mise séparatif n'est pas obligatoire partout. Il y a parfois d'autres solutions plus judicieuses et c'est dans le cadre du PGE communal que ces solutions sont étudiées.

La parole n'étant plus demandée.

Le Président déclare : normalement le Président doit faire un discours d'adieu. Au fond je me demandais ce que j'allais vous dire. Qu'est ce qu'on retient d'une année de présidence. La première impression a été une perte de liberté pour le jeune retraité que j'étais depuis quelques mois et qui bénéficiait librement de son existence. Mais, heureusement cette perte de liberté a été largement compensée par l'intérêt de la fonction présidentielle. Ça ma permis d'abord d'approfondir mes connaissances de l'histoire pulliérane, depuis l'ère des Romains, jusqu'à notre siècle. J'ai eu le plaisir, ensuite de découvrir réellement et d'une manière approfondie notre commune. Plus de 60 invitations m'ont permis de connaître, je pense, les activités de différentes sociétés, qu'elles soient commerciales, culturelles, sociales, voire sportives. J'ai assisté des manifestations scolaires, j'ai visité des kermesses, j'ai été invité dans le cadre de fêtes de sociétés de musique, dans le cadre de spectacles organisés par les écoles enfantines et primaires. J'ai assisté à de nombreuses assemblées générales d'associations diverses. La fête du 1<sup>er</sup> août, avec le réveil en fanfare m'a laissé un souvenir inoubliable. Bref, je suis devenu un vrai Pullièran, qui ne vit plus seulement à Pully, mais pense Pully. Cette fonction ma permis d'avoir des contacts plus nombreux avec les membres de la Municipalité, en particulier avec vous Monsieur le Syndic. Nous avons une Municipalité que je peux considérer comme ouverte, qui accepte les discussions sans pouvoir toujours offrir de solutions. Parfois il faut être obstiné, n'ai-je pas dû descendre de mon podium de Président lors du dernier Conseil pour défendre l'aspect esthétique et touristique du quartier de la piscine et du port, dégradé par l'herbe à vaches plantées sur les plates-bandes et la pléthore des signalisations policières. L'effet fut immédiat, la police me téléphonait le lendemain pour discuter et cinq jours plus tard l'herbe était coupée. J'aimerais souligner les très bons rapports que j'ai eus avec vous, Monsieur le Syndic, théoriquement notre cohabitation n'était pas évidente. Beaucoup de choses pouvaient nous séparer : la couleur de nos partis, une vision souvent divergente dans la gestion de la commune, une attitude en tout cas opposée sur la fiscalité locale. En fait, j'ai rencontré un Syndic ouvert, objectif, acceptant volontiers tous les sujets de discussions, même si nos avis divergeaient. C'est peut-être la philosophie acquise avec l'âge qui nous a rapprochés. Je tiens en tout cas à vous remercier de cette collaboration. Permettez-moi avant de terminer ce petit discours de vous faire part de quelques réflexions sur le rôle du Président du Conseil. On le considère en fait comme un régisseur dont l'unique responsabilité est la

direction adéquate des débats du Conseil. Il devrait taire ses appréciations, ses opinions, ses sentiments, la transgression de ces principes entraîne un risque de plainte, même s'il invoque uniquement l'intérêt de la commune. A mon avis le Président peut et doit transmettre des messages. Le premier citoyen n'a-t-il pas le droit d'exercer quelque influence ou d'émettre des avis, des propositions. D'avertir sur les risques de certaines décisions. Le Président est le premier représentant de la population pulliérane et doit pouvoir s'exprimer en son nom. Le Président devrait aussi jouir d'un autre privilège. C'est une clé du caveau de la commune, que chaque Municipal a à sa disposition et que l'on refuse apparemment depuis de nombreuses années au pauvre Président. Permettez-moi encore quelques réflexions sur les années difficiles liées aux problèmes financiers. Des clans se sont formés, les critiques et attaques multipliées, mais au vu des bons résultats depuis deux ans il me semble que l'on peut penser que tout le monde a eu raison. Les référendums successifs contre la hausse des impôts ont induit des réductions financières auxquelles la Municipalité et l'administration ont répondu adéquatement. Ainsi l'avenir est plus rose. La commune reste belle et l'ambiance au sein du Conseil communal sera peut-être plus paisible et compréhensive. J'aimerais aussi témoigner ma reconnaissance aux membres du Bureau pour leur activité sans relâche. Et surtout l'ambiance toujours agréable qu'il y règne. Mes remerciements vont aussi particulièrement à notre secrétaire Jacqueline Vallotton. Sans laquelle, je vous assure tant le Bureau que le Conseil ne fonctionneraient pas. Et je n'oublie pas son travail lors des votations ou élections. Enfin je souhaite à mon successeur Jean-Marc CHEVALLAZ autant de plaisir que j'ai eu. Je vous remercie de votre attention.

*Le Conseil applaudit.*

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

C'est au Président que je m'adresse, au terme d'une année présidentielle et de huit séances du Conseil communal, vous allez remettre à la fin juin votre fonction à votre successeur Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ. Vous allez remettre cette fonction sous la forme d'un sceau, mais sans clé du caveau. Sous des dehors de faux désinvolte vous avez fait preuve de sérieux, moins porté sur le rappel constant des articles du règlement et plus sur le fond des problèmes avec un souci de bien permettre à chacun de s'exprimer. En cela, le résultat a été atteint et le résultat probant. On pourrait percevoir chez vous pourtant un regret, celui de ne pouvoir sur votre lancée partir pour un deuxième tour. Si la mécanique bien huilée des séances du Conseil communal qui n'ont plus de secret pour vous, il vous est arrivé d'y injecter, sans en percevoir la portée, quelques grains de sable. D'habitude cela provient d'interventions intempestives d'adversaires politiques. Là, passez-moi l'expression, vous vous êtes mis tout seul dans la gonfle. Je veux parler de votre explication, pas toujours très limpide, sur le café des Alpes. A toute chose malheur est bon puisque vous avez pu assez rapidement faire ainsi connaissance avec le nouveau Préfet de Lavaux. A tel point que après la régionale des musiques, après que je vous ai présenté, vous lui avez lancé : c'est vous le Préfet, vous tombez bien ! Vous connaissant je n'avais aucun doute là-dessus. Pour le Préfet un petit peu surpris c'était surtout une autre histoire et une découverte inattendue. Par la grâce de la nouvelle constitution le premier acte que vit un Président est la fête du 1<sup>er</sup> août. Il est levé aux aurores, vous avez donc eu la double chance de parcourir avec la fanfare une ville se réveillant. Et de rencontrer des édiles aux yeux embués de sommeil. Vous avez accompli ce parcours avec l'aisance d'un gentleman. Cette image me permet de vous remercier Monsieur le Président pour l'esprit et la manière qui ont permis à la Municipalité de bien vivre une année présidentielle active et constructive. Je n'ai jamais pu vous convaincre, c'est vrai, mais vous ne m'avez jamais converti. J'adresse à Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, Président élu, mes vives félicitations et mes vœux pour une

année de passionnantes découvertes. J'y associe également le Bureau, vice-présidents et scrutateurs, dans la mesure de ses moyens la Municipalité mettra tout en œuvre, comme elle l'a fait pour vos prédécesseurs pour que la cohabitation soit empreinte de respect mutuel et de sérénité. Monsieur le Président il me reste le plaisir, comme cela est de tradition, à vous remettre le plat gravé attestant de notre reconnaissance pour votre engagement de citoyen. A toutes et à tous bonne soirée, et surtout un été plein de soleil.

*Le Conseil applaudit.*

Je vous remercie Monsieur le Syndic de ces très aimables paroles, parfois teintées d'un zeste de plaisanterie. Je veux quand même regarder le cadeau. Il est magnifique. Mais j'imaginai qu'il y aurait quand même la clé du caveau pour la transmettre à mon successeur.

La parole n'est plus demandée. Le Président lève la séance à 20h28 et rappelle que le prochain Conseil communal aura lieu le 8 octobre 2008 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ. Bon appétit, bon été et en pleine forme pour la rentrée en octobre.

La secrétaire

Vu le Président :

Jacqueline Vallotton

Pierre-William LOUP



